



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2943-2013/ARR/DEPS

du : 16/12/2013

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DRH	1
JONC	1
Archives NC	1
DEPS	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 296-2012/ARR/DEPS du 31 août 2012 relatif à l'organisation des services de la direction de l'équipement de la province Sud

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu la délibération n° 24-2012/APS du 31 juillet 2012 modifiant l'organisation de la direction de l'équipement de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 296-2012/ARR/DEPS du 31 août 2012 relatif à l'organisation des services de la direction de l'équipement de la province Sud ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 12 novembre 2013 ;

Vu le rapport n° 2294-2013/ARR du 15 novembre 2013,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 14 de l'arrêté du 31 août 2012 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Le bureau exploitation est chargé notamment de :*

- *la surveillance et de l'entretien du réseau routier provincial et de ses dépendances, équipements d'exploitation et de sécurité routière, et espaces verts ;*
- *la gestion du domaine public routier dans la circonscription de la subdivision.*

Il comprend cinq sections :

- *une section travaux généraux ;*
- *une section entretien des chaussées ;*
- *une section régie Yaté ;*
- *une section gestion du domaine public ;*
- *une section informations géographiques et entretien dépendances. »*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.